



Chaque qualification est identifiable par un code à quatre chiffres. Le premier indique la famille fonctionnelle de travaux à laquelle elle se rattache ; le deuxième, le métier ou l'activité ; le troisième, la spécialité ou technique (parfois également le matériau) ; le quatrième chiffre permet de préciser le niveau de technicité.

873 - AUDITS ÉNERGÉTIQUES



8 - Performance énergétique

Activité 87 - Mesurage et audit énergétique dans le bâtiment

Réalisation d'opérations de mesures et d'audits énergétiques par une entreprise : - disposant, en propre, d'un personnel qualifié d'encadrement et de mesure, - possédant ou louant les matériels de mesures appropriés. L'activité de mesurage comprend la préparation du bâtiment ou des réseaux et la mise en place du système de mesurage.

Spécialité 873 - Audits énergétiques

Dans le cadre de cette qualification, on entend par audit énergétique, une étude comportant entre autres des propositions de travaux dont l'une au moins permettrait à une maison individuelle d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique bien supérieur à l'état initial et ce en s'appuyant sur des simulations réalisées et définies, pour :

- Viser une baisse d'au moins 30% des consommations d'énergie primaire Cep et une consommation après travaux inférieure à 330 kWhEP/m²/an si la consommation d'énergie primaire avant travaux est supérieure à cette valeur.
- Atteindre le niveau BBC rénovation "précité" en quatre étapes au maximum, selon un ordonnancement visant à maximiser les économies d'énergie lors des premières étapes sans compromettre la faisabilité technique ou économique des étapes suivantes, tout en tenant compte des éventuelles pathologies du bâtiment et en proposant éventuellement d'y remédier. (cf. décret n° 2018-416 du 30 mai 2018)

Qualification 8731 - Réalisation d'audit énergétique en maison individuelle

Entreprise qui disposant, d'un ou plusieurs référents techniques thermiciens ou responsables de travaux formés, assure les audits énergétiques éligibles au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), sur des maisons individuelles.

L'entreprise dispose des logiciels, matériels et équipements techniques nécessaires à la réalisation des audits énergétiques.

- Formuler des scénarii de rénovation de l'enveloppe d'un bâtiment appropriés ;
- Envisager si nécessaire une rénovation par étapes ;
- Proposer des interventions avec des solutions d'équipement adaptées ;
- Orienter et conseiller le maître d'ouvrage, grâce à ces scénarii.



Chaque qualification est identifiable par un code à quatre chiffres. Le premier indique la famille fonctionnelle de travaux à laquelle elle se rattache ; le deuxième, le métier ou l'activité ; le troisième, la spécialité ou technique (parfois également le matériau) ; le quatrième chiffre permet de préciser le niveau de technicité.

873 - AUDITS ÉNERGÉTIQUES